

EMISSIONS ET COTATIONS

VALEURS FRANÇAISES

ACTIONS ET PARTS

PATRIMMO COMMERCE

Société Civile de Placement Immobilier à capital variable régie par les dispositions du code monétaire et financier au capital social de 760 000 Euros
Siège social : 15/19, avenue de Suffren – 75007 Paris.
534 477 948 R.C.S. Paris.

- Objet social : acquisition et gestion d'un patrimoine locatif constitué de murs de magasins
- Les statuts ont été publiés dans le journal d'annonces légales « journal spécial des sociétés françaises par actions » en date du 27 août 2011.
- Date d'expiration de la Société : 5 septembre 2110
- La responsabilité de chaque associé à l'égard des tiers est limitée au montant de sa part dans le capital de la Société.

Augmentation de capital

Conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés par les dispositions de l'article 8 des statuts, la société de gestion Primonial REIM (PREIM) a décidé l'ouverture des souscriptions afin de porter le capital social de 760 000 € au capital social statutaire de 100 760 000 €. Les souscriptions seront reçues sans formalité particulière, jusqu'à concurrence du plafond de 100 760 000 €.

- Date d'ouverture de la souscription : 15 octobre 2011
- Prix de souscription de 191 €, décomposé en 160 € de nominal et 31 € de prime d'émission.

La prime d'émission intègre notamment la commission de souscription versée par la SCPI à la Société de Gestion : 9,00 % HT soit 9,15 % TTC maximum du prix de souscription prime d'émission incluse soit 17,19 € HT ou 17,48 € TTC (au taux de TVA actuellement en vigueur) qui supporte :

- les frais de collecte à hauteur de 8,25 % TTI (commission exonérée de TVA en application de l'article 261-C-1^o-e du Code Général des Impôts) soit 15,76 € TTI,
- les frais d'étude et d'exécution des programmes d'investissement liés à chaque investissement à hauteur de 0,75 % HT (1,43 € HT) soit 0,90 % TTC (1,72 € TTC).

Le prix de souscription s'entend net de tous autres frais.

- Modalités de règlement : le prix des parts, prime d'émission incluse, doit être intégralement libéré dès la souscription
- Entrée en jouissance des parts : les parts souscrites porteront jouissance le premier jour du 3ème mois suivant celui de la souscription accompagnée du versement du prix d'émission
- Souscription minimum : dix (10) parts
- La note d'information prévue aux articles L.412-1 et L.621-8 du Code monétaire et financier a reçu le visa de l'Autorité des marchés financiers n° 11-29 en date du 23 août 2011 ; elle peut être obtenue gratuitement pour toute demande adressée à : Primonial REIM, 19, avenue de Suffren – 75007 Paris.

1105833